



Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 052-215200395-20240409-36_24-AI



Département de la Haute-Marne
Commune de BOLOGNE
ARRÊTE DU MAIRE N° 36-24
PORTANT SUR LA MAINLEVÉE DE MISE EN SÉCURITÉ

Le Maire de la commune de BOLOGNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses art L511-1 à L.511-6 et L.521-1 à L.521-4 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité en date du 7 septembre 2023

Vu le procès-verbal dressé par Monsieur le Maire constatant l'état de dégradation dans lequel se trouve le mur sis au numéro 24 rue du Maréchal Leclerc à Marault appartenant à Madame VACHERAN Dominique et Madame VACHERAN Claudine ;

Vu le rapport du Maire délégué du 09/04/2024 constatant la réalisation des travaux mettant fin à tout péril sur le mur ayant fait l'objet de l'arrêté de mise en sécurité susvisé ;

Considérant que les travaux réalisés permettent de garantir la sécurité des occupants et ou des tiers.

ARRETE

Article 1 :

Sur la base du rapport établi par Monsieur le Maire délégué, il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin au danger constaté dans l'arrêté du 7 septembre 2023, travaux conformes aux prescriptions effectuées.

Leur date d'achèvement est effective le 08/04/2024

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté prescrivant la réparation du mur, sis au numéro 24 rue du Maréchal Leclerc à Marault et appartenant à Madame VACHERAN Dominique et Madame VACHERAN Claudine ;

Copie du présent arrêté doit être adressée à :

- Madame VACHERAN Dominique ;
- Madame VACHERAN Claudine ;
- Préfecture de la Haute-Marne ;
- Notaire

À Bologne, le 09 Avril 2024,

Le Maire,

LEMOINE Maxence,

